



CARI THOURAUD

FAYAT

EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

DATE : 21/11/14

CHANTIER

NUMÉRO : 16369

NOM : Sciences-Po

À RAPPELER OBLIGATOIREMENT
SUR LES BONS DE LIVRAISON ET SUR LES FACTURES

FOURNISSEUR

NOM : Echologes

ADRESSE :

INTERLOCUTEUR :

TEL : FAX :

ADRESSE DE LIVRAISON

DATE DE LIVRAISON :

MODE D'EXPÉDITION

☐ PAR VOS SOINS FRANCO CHANTIER☐ ENLÈVEMENT

PAR M :

BON DE COMMANDE

N° 007125

À RAPPELER OBLIGATOIREMENT SUR
VOS BORDEREAUX D'EXPÉDITION ET FACTURES

RÉFÉRENCES

DÉSIGNATION

QUANTITÉ

UNITÉ

PRIX HT
UNITAIREMONTANT
HTRédaction d'une attestation
de performance acoustique.
Suivant note en pièce
jointe.

1

fol

150,00

150,00

COMMANDE FAITE LE :

PAR :

SIGNATURE :

COMMANDE VALIDÉE LE : 21/11/14

PAR : S. Perrellini

SIGNATURE :

TOTAL HT

150,00

TVA

30,00

TTC

180,00

2 EXEMPLAIRES POUR LE FOURNISSEUR DONT 1 À RETOURNER AVEC LA FACTURE LIBELLÉE AU NOM DE FAYAT BÂTIMENT
1 EXEMPLAIRE POUR LE CHANTIER

Adresse de facturation - FAYAT BÂTIMENT SAS - Zone Industrielle - 1ère avenue 5455 m - BP 88 - 06513 Carros cedex - France

Direction Achats - Tél. +33 (0)3 26 48 42 42 - Fax +33 (0)3 26 07 22 32

Siège social : FAYAT BÂTIMENT - SAS au capital de 4 000 000€ - Zone Industrielle - 1ère avenue 5455 m - BP 88 - 06513 Carros cedex - France - Tél. +33 (0)4 92 08 40 39 - fax : +33 (0)4 93 29 27 60 - www.cari.fr





CARI FAYAT
136 rue Léon Faucher

BP 2759
51065 REIMS Cedex

Livry-Louvercy, le 19 novembre 2014

N° TVA : FR44 315 732 909
N/Réf : DN/CS/14501
V/Réf :
Objet : Reims - Collège universitaire Science-PO

Note d'honoraires n°1

Éléments de mission	Montant HT du marché	Avancement	Total HT
- Rédaction d'une attestation	150,00 €	100%	150,00 €
Total	150,00 €		150,00 €

Montant HT de la présente note d'honoraires : 150,00 €
TVA 20% : 30,00 €
Montant Total T.T.C. : 180,00 €

La présente note d'honoraires est arrêtée pour la somme de cent quatre-vingts euros.

Cette note d'honoraires est établie en 1 exemplaire original.
Pas d'escompte en cas de règlement anticipé.

Pénalités :

- de retard au taux de 15 %
- de frais de recouvrement : 40 € (décret 2012-1115 du 2 octobre 2012)

Dominique NOËL
Gérant